



**HAL**  
open science

# Politique "d'ouverture sociale", ségrégation et inégalités urbaines : le cas de Sciences Po en Île-de-France

Marco Oberti

► **To cite this version:**

Marco Oberti. Politique "d'ouverture sociale", ségrégation et inégalités urbaines : le cas de Sciences Po en Île-de-France. *Sociologie*, 2013, 4 (3), pp.269-289. 10.3917/socio.043.0269 . hal-01024702

**HAL Id: hal-01024702**

**<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01024702>**

Submitted on 16 Jul 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# POLITIQUE « D'OUVERTURE SOCIALE », SÉGRÉGATION ET INÉGALITÉS URBAINES : LE CAS DE SCIENCES PO EN ÎLE-DE-FRANCE

**Marco Oberti**

**Presses Universitaires de France | *Sociologie***

**2013/3 - Vol. 4  
pages 269 à 289**

**ISSN 2108-8845**

Article disponible en ligne à l'adresse:

-----  
<http://www.cairn.info/revue-sociologie-2013-3-page-269.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Oberti Marco, « Politique « d'ouverture sociale », ségrégation et inégalités urbaines : le cas de Sciences Po en Île-de-France », *Sociologie*, 2013/3 Vol. 4, p. 269-289. DOI : 10.3917/socio.043.0269  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Politique « d'ouverture sociale », ségrégation et inégalités urbaines :  
le cas de Sciences Po en Île-de-France<sup>1</sup>

*“Social diversity” program, segregation and urban inequalities:  
the case of Sciences Po in Île-de-France*

par Marco Oberti\*

R É S U M É

Le dispositif « d'ouverture sociale » de Sciences Po – Convention Éducation Prioritaire – repose sur un ciblage territorial des lycées, et donc des élèves potentiellement bénéficiaires de cette voie spécifique d'admission. Plus que sa capacité à « diversifier » le recrutement sur l'ensemble du spectre social, mais aussi en termes de lycée d'origine ou de lieu de résidence, c'est son impact sur la part d'élèves d'origine populaire qui a été mesuré et commenté. Or, en région parisienne, si le CEP a contribué à élargir le vivier d'établissements d'origine, le recrutement, surtout hors CEP, reste concentré dans un nombre limité de lycées eux-mêmes situés dans un nombre restreint d'arrondissements et de communes favorisées de la banlieue. On constate également, étant donné la forte concentration des lycées conventionnés en Seine-Saint-Denis, l'inégal recrutement des élèves d'origine populaire selon les départements. Enfin, les petites classes moyennes ne semblent pas avoir tiré avantage de ce dispositif, surtout dans les espaces urbains et scolaires les plus sélectifs. Tous ces éléments indiquent une sélectivité sociale différenciée de l'admission à Sciences Po selon les territoires à milieu social équivalent.

A B S T R A C T

*The Sciences Po program for “social diversity” – the so-called “Convention Éducation Prioritaire” (CEP) – is based on territorial dimensions: it focuses on pupils attending high schools located in depressed areas. More than its capability to “diversify” recruitment from all social backgrounds, its impact has been essentially measured for students of the working-class and hence rarely in terms of the high school and residence of origin. This paper shows that, in spite of the increase in the number of high schools pupils are coming from, recruitment, especially outside of the CEP program, remains highly concentrated in few high schools located in a limited number of “arrondissements” and wealthy municipalities in the suburbs. Because of the high concentration of high schools concerned by the CEP in Seine-Saint-Denis, there is an unequal spatial recruitment of pupils with working-class background. Finally, the lower middle classes seem not to take advantage of this program, especially in the more selective urban and school spaces. All these elements suggest a differentiated social process of Sciences Po admission by space.*

**MOTS-CLÉS** : discrimination positive ; inégalités ; ségrégation

**KEYWORDS** : affirmative action ; inequalities ; segregation

1. Je tiens à remercier Mireille Cléménçon et Yannick Savina pour leur aide dans l'élaboration des données. Mes remerciements vont

également aux lecteurs anonymes de la revue dont les commentaires m'ont permis d'améliorer le texte.

\*Professeur des universités – Chercheur à l'Observatoire sociologique du changement (Sciences Po-CNRS)  
OSC – 27, rue saint Guillaume – 75007 Paris  
marco.oberti@sciencespo.fr

Face à la très forte reproduction sociale des élites françaises à travers le système des grandes écoles et des filières les plus sélectives de l'enseignement supérieur, de nombreux dispositifs « d'ouverture sociale » ont vu le jour au cours des dix dernières années (van Zanten, 2010). Qu'il s'agisse d'agir en amont sur la préparation aux concours, et/ou de réformer les conditions d'accès à ces écoles, l'objectif est bien d'agir sur le recrutement des institutions formant ces élites pour à terme en « diversifier » le profil social, et indirectement ethnique et territorial. Cette dimension territoriale est importante, car elle est au fondement du ciblage des populations concernées, à travers le label « Zone d'Éducation Prioritaire » (ZEP) accordé à certains établissements scolaires. En centrant les actions sur ces « zones », l'objectif est bien de cibler prioritairement des élèves d'origine populaire, pour une part issus de l'immigration, tout en ne limitant pas formellement cette mesure à cette seule catégorie d'élèves. Dans ce cadre, la « diversité » consiste moins à garantir la diversité des origines sociales (sur l'ensemble du spectre de la stratification sociale), qu'à augmenter la part d'élèves d'origine populaire, si possible issus de l'immigration, mais sans pour autant exclure les élèves des mêmes établissements d'origine sociale plus favorisée.

Sciences Po, à travers les Conventions Éducation Prioritaire (CEP), a été à l'avant-garde dans la mise en place de ce type de discrimination positive, en permettant dès le début des années 2000 à des lycéens issus des ZEP de bénéficier de programmes et surtout d'une voie spécifiques d'admission. Ce dispositif n'a pas été sans effet sur le recrutement social des entrants en première année (Tiberj, 2011) :

– Alors que la part des enfants des classes populaires (ouvriers et employés), mais aussi des professions intermédiaires, avait tendance à baisser entre 1987 et 1997, elle augmente significativement entre 1997 et 2010. Sur cette dernière période, les enfants d'ouvriers passent de 1 % à 4,5 %, ceux d'employés de 2 % à 7,5 %, et ceux de professions intermédiaires de 7 à 10 %.

– La croissance des effectifs ne permet pas à elle seule une diversification sociale du recrutement, puisque sans les CEP, la part des élèves issus de classes supérieures aurait continué à croître (de 69,5 % à 77 % pour la cohorte 2009), et celle

des classes populaires (employés et ouvriers) aurait continué à baisser (de 12,5 % à 7 %).

– Les élèves admis par le CEP ne sont pas uniquement issus des classes populaires, puisque 21 % des élèves admis par cette voie sont issus de classes supérieures<sup>2</sup>, 14 % de professions intermédiaires et 6 % d'un milieu enseignant (professeurs du secondaire et du supérieur, instituteurs), soit plus de 40 % des élèves admis par cette voie.

Ainsi, le CEP a permis une augmentation modeste, mais non négligeable, de la part des élèves issus des classes populaires, tout en ne fermant pas la porte à ceux des classes moyennes et supérieures fréquentant des établissements conventionnés. De ce point de vue, ce dispositif a « ouvert » socialement le recrutement de Sciences Po. Ciblé sur des établissements où leur présence est importante, le CEP a certainement contribué à augmenter la part d'élèves issus de l'immigration, en particulier du Maghreb et d'Afrique, mais aussi des DOM-TOM, que l'absence de données précises sur les origines ne permet pas cependant de vérifier.

Ce type de mesure ne vise donc pas l'ensemble des lycéens des classes populaires, mais bien une frange spécifique d'entre eux, ceux vivant dans les quartiers « défavorisés » et scolarisés dans les lycées ZEP. Cela sous-entend donc implicitement : 1) que ces élèves sont scolairement davantage pénalisés que leurs homologues fréquentant d'autres lycées ; 2) que leur ségrégation est assez forte pour justifier ce ciblage territorial. Or, ces deux points sont loin d'être fermement établis. Certes, certaines recherches tendent à montrer que les élèves d'origine populaire fréquentant des établissements mixtes ont une meilleure scolarité (Duru-Bellat, 2002), mais il faudrait pouvoir préciser cet effet selon des types plus précis de profils d'établissements. Les dynamiques de compétition et d'émulation, mais aussi de dévalorisation des élèves ne sont pas du même ordre selon le poids respectif des différentes catégories sociales et le degré de sélectivité scolaire d'un établissement. Concernant la ségrégation, les travaux les plus récents montrent que la majorité des classes populaires et des classes moyennes résident dans des espaces mixtes et « ordinaires » (ni riches ni pauvres) où elles ne sont pas majoritaires (Préteceille, 2006 ; Oberti & Préteceille,

2. Cela comprend les chefs d'entreprise, plus ce que Vincent Tiberj appelle les CSP +, soit : les professions libérales, les cadres d'entreprise, les cadres du public, les ingénieurs (Tiberj, 2011, p. 10).

2011). De même, la majorité des immigrants vit dans des quartiers où ils sont minoritaires (Préteceille, 2009). Il y a donc bien un trompe-l'œil de la ségrégation urbaine qui conduit à se focaliser sur un nombre limité de quartiers. Les regards comme les dispositifs sont largement tournés vers les espaces et les catégories les plus populaires et les plus stigmatisés, au détriment des espaces mais aussi des établissements les plus nombreux et les plus banals à la fois du point de vue de leur profil social et de leur environnement scolaire. C'est un angle mort peu discuté de la démocratisation des filières sélectives de l'enseignement supérieur et qui renvoie aux espaces et aux catégories populaires et intermédiaires non ciblés par les dispositifs territorialisés.

C'est donc une vision très polarisée du système scolaire, mais aussi de la ville, et de leur dynamique de transformation qui sous-tend ce type de dispositif. Du côté scolaire, on agit aux deux extrémités du système : une grande école très sélective d'une part, une série de lycées défavorisés de l'autre. Sur le plan urbain, c'est l'image de la ville duale qui domine, les quartiers « prioritaires » étant ceux définis comme tels par la politique de la ville et scolaire. Ce type de discrimination positive territoriale renforce cette dualisation, à la fois comme principe de lecture des inégalités sociales, urbaines et scolaires, et comme principe organisateur des mesures de lutte contre les inégalités. Paradoxalement, alors que la dimension territoriale est centrale dans la conception même du dispositif (Calvez, 2004, 2005), cette dimension a été relativement peu étudiée par rapport à des approches plus classiques centrées sur le milieu social de l'élève. La prise en compte de ces dimensions territoriales, dans leur diversité et pas uniquement dans une conception polarisée (beaux quartiers/lycées prestigieux *versus* quartiers très populaires de banlieue/lycées ZEP), conduit à un autre regard sur les effets du CEP sur le recrutement de Sciences Po, et plus largement sur les grilles de lecture des inégalités, des discriminations et des principes de justice qu'il sous-tend (Dubet, 2010 ; Duru-Bellat, 2009). Notre ambition est d'intégrer ces dimensions dans un raisonnement qui s'inspire de réflexions sociologiques en termes de (in)justice spatiale, et qui mobilise une sociologie plus générale des inégalités urbaines, et pas uniquement des inégalités scolaires.

Au croisement de la sociologie et de la géographie urbaines, des approches en termes de justice spatiale<sup>3</sup> sont nées de ces interrogations et conduisent à une lecture plus complexe des causes et des effets des inégalités sociales. Le terme d'injustice spatiale est utilisé ici en référence à deux dimensions des inégalités urbaines. La première, classique, renvoie aux inégalités de distribution dans l'espace d'une ressource fondamentale, dans ce cas l'éducation secondaire publique et privée. La seconde dimension, plus qualitative, renvoie aux différences de « qualité » du service, qu'il soit public ou privé, selon sa localisation<sup>4</sup>. Concernant l'éducation, cela conduit à considérer des différences d'environnement et de performances scolaires en partie articulées à l'enracinement d'un établissement dans son espace local. Une partie des inégalités scolaires dans les villes renvoient précisément à la dépendance plus ou moins forte des établissements de leur espace local (Duru-Bellat & van Zanten, 2012 ; Duru-Bellat, 2002), en particulier leur capacité à s'en extraire pour leur recrutement et leurs ressources. Les hiérarchies scolaires s'inscrivent dans un espace métropolitain particulièrement contrasté et dont les caractéristiques ne sont pas sans effets sur ces hiérarchies.

Le tri scolaire effectué au fil de la scolarité, et tout particulièrement au niveau du collège et du lycée, est aussi un tri social qui comporte une forte dimension spatiale moins systématiquement repérée et étudiée à l'échelle de la métropole. De nombreux travaux ont mis en évidence une logique de concentration des meilleurs élèves, souvent issus des classes moyennes et supérieures, dans des classes ou des filières spécifiques et sélectives, en particulier dans des établissements au recrutement diversifié. « Être dans la bonne classe » dans ce type d'établissements s'accompagne de stratégies de colonisation (van Zanten, 2001) et peut être une alternative à l'évitement. Dans ce cas, on note une différenciation sociale et scolaire marquée entre les classes et les filières au sein d'un établissement. Mais cela ne doit pas masquer une autre logique spatiale encore plus sélective et qui tend à concentrer dans un nombre limité d'établissements les élèves qui rejoindront les filières les plus sélectives de l'enseignement supérieur. Il ne s'agit plus simplement d'une distinction entre des établissements favorisés et

3. Un colloque s'est par exemple tenu en mars 2008 à l'Université Paris X-Nanterre avec pour titre « Justice et injustice spatiales », et une revue bilingue a été créée dans cette même université (<http://www.jssj.org>). Une référence historique et théorique importante de ce courant est David Harvey (1973), mais d'autres philosophes et sociologues nourrissent ce courant (Lefevre, 1968 ; Sen, 2000, 2010 ; Rawls, 1987).

4. L'un des critères, mais certainement pas le seul, peut précisément être la probabilité de pouvoir intégrer des filières sélectives de l'enseignement supérieur à milieu social donné. François Dubet critique à juste titre le pilotage de l'ensemble du système éducatif à partir des seules filières d'excellence, mais ne pas en tenir compte peut aussi conduire à consolider une spécialisation sociale déjà forte et précoce entre les établissements.

d'autres plus défavorisés, mais bien d'une distinction tout aussi clivante fondée sur leur capacité à placer des élèves dans les grandes écoles et autres formations très sélectives. La répartition spatiale de ce type d'établissements dans l'espace métropolitain amplifie les effets propres de la ségrégation urbaine sur leur composition sociale, car elle s'accompagne également d'une déconnexion croissante des lieux de résidence et des lieux de scolarisation d'une frange des classes supérieures.

Une approche soucieuse des dimensions spatiales permet de ne pas déconnecter l'analyse classique des inégalités d'accès à l'éducation liées au milieu social d'appartenance de l'élève d'une prise en compte des caractéristiques de son lieu de résidence et de scolarisation. Elle conduit également à s'interroger sur ce qui peut contribuer à forger au sein d'un même milieu social des expériences et des trajectoires différentes (scolaires et sociales) selon les environnements urbains et scolaires dans lesquels évoluent les individus<sup>5</sup>. Cette approche n'est pas très éloignée de celle plus classique et plus quantitative en termes « d'effets de quartier », dans laquelle on ne se contente pas d'enregistrer des inégalités sociales, mais aussi leur intensité et leurs effets différenciés selon les espaces urbains et scolaires. Il s'agit d'une dimension importante de l'analyse des dispositifs de discrimination positive dans l'éducation et, de façon plus générale, de la ségrégation urbaine et de ses effets, qui se situe dans le prolongement de nos travaux précédents (Oberti, 2007 ; Oberti, Prêteceille & Rivière, 2012).

Nous proposons donc de compléter les analyses classiques sur les inégalités d'accès à une grande école selon le milieu social d'origine par d'autres dimensions qui conduisent à nuancer fortement le diagnostic sur l'impact de telles mesures en termes de démocratisation. Nous le ferons en partant de questions de recherche empiriques liées à l'inégale distribution dans l'espace non seulement des catégories sociales, mais aussi de l'offre scolaire et des mesures de discrimination positive. Le processus « d'ouverture sociale » porté par le CEP s'accompagne-t-il

d'une diversification du recrutement en termes de lycées d'origine et d'origine résidentielle des élèves ? Le CEP remet-il en cause la situation de monopole d'une vingtaine de lycées de la métropole parisienne quant à leur capacité à fournir l'essentiel des admis dans cette école<sup>6</sup> ? *Quid* de la situation dans les lycées ordinaires non conventionnés ? Le recrutement populaire est-il diffus sur le territoire ? Les opportunités d'accès à Sciences Po des lycéens d'origine populaire dépendent-elles de leur localisation, et de leur possibilité d'accéder à un établissement conventionné ?

L'analyse fine et territorialisée de la répartition des lycées publics et privés, des élèves admis à Sciences Po, et des établissements conventionnés conduit à distinguer différents territoires. Si Paris apparaît nettement comme l'espace le mieux doté sur tous les plans, la banlieue ouest (les Hauts-de-Seine et les Yvelines) s'en rapproche et se distingue assez nettement du reste de la petite et grande couronnes, elles-mêmes contrastées entre des départements plutôt moyens-populaires moins bien dotés (Val-de-Marne, Val-d'Oise, Essonne et Seine-et-Marne), et la Seine-Saint-Denis où se concentre le plus grand nombre de lycées conventionnés. C'est cette logique spatiale qui organisera la première partie de cet article. Nous traiterons ensuite la question plus spécifique du recrutement des élèves d'origine populaire et issus des « petites classes moyennes », puis de la particularité de la Seine-Saint-Denis dont l'essentiel du recrutement des admis à Sciences Po repose sur le CEP. Il convient tout d'abord d'expliquer deux choix : celui de nous centrer sur Sciences Po d'une part, et sur la métropole parisienne d'autre part.

## Le choix de Sciences Po et de la métropole parisienne

Le choix de Sciences Po se comprend avant tout pour les raisons indiquées précédemment concernant sa politique

5. Le dernier livre de Sampson (2012) est une parfaite illustration de cette approche appliquée à différents domaines (criminalité, santé, citoyenneté, vie associative, immigration) à l'échelle des quartiers de la ville de Chicago sur plus d'une décennie.

6. L'effet « Paris » dans la réussite au concours de Sciences Po ressortait déjà des analyses menées par Vincent Tiberj : « Toutes choses égales par ailleurs (notamment le niveau académique), un non-parisien a 2,3 fois moins de chances de réussir le concours », ce qui est supérieur à l'écart de probabilité pour une femme (1,9) et à celui d'un étudiant issu des classes sociales

défavorisées (2), p. 9. L'auteur le note de nouveau dans le rapport de 2011 (p. 23) : « Ainsi, les Parisiens ont toujours 2 fois plus de chances de réussir que les autres Franciliens et 2,5 fois plus que les provinciaux. Ce n'est pas parce qu'ils ne constituent plus que 17,5 % des candidats et 22 % des admis directs qu'ils ne sont pas avantagés. Reste à comprendre les raisons de cet avantage : est-ce la proximité des préparations privées ou bien le fait que le baccalauréat à Paris est plus exigeant ? » [http://www.cevipof.com/fichier/p\\_publication/483/publication\\_pdf\\_scpo2003.pdf](http://www.cevipof.com/fichier/p_publication/483/publication_pdf_scpo2003.pdf)

« d'ouverture sociale » incarnée par le CEP. Non seulement il s'agit d'une initiative emblématique de ce type de discrimination positive, mais elle concerne une institution dont historiquement le recrutement était très bourgeois et très parisien. Mais il s'agit aussi d'une grande école d'un type particulier, à la fois par son recrutement immédiatement après le baccalauréat, et par sa position dans le champ de l'enseignement supérieur. Sa formation généraliste, fondée sur les sciences humaines et sociales, et sa vocation à former l'élite politico-administrative, la différencie à la fois des grandes écoles scientifiques et techniques et des grandes écoles de commerce. Le choix d'une école délibérément tournée vers la formation de ce type d'élite repose sur cette forte sélectivité sociale qui permet précisément de grossir le trait des logiques de sélection scolaire et urbaine qui lui sont associées. Mais ces caractéristiques ne sont pas sans conséquence sur le profil des candidats au concours et des admis, et donc sur leur lycée d'origine. À ce stade de la recherche<sup>7</sup>, cela doit nous conduire à ne jamais perdre de vue cette spécificité, sachant que d'autres hiérarchies urbaines et scolaires seraient susceptibles d'émerger pour d'autres types de filières sélectives de l'enseignement supérieur.

Le choix de la métropole parisienne tient à plusieurs raisons :

- La capitale et un nombre réduit de communes de la banlieue concentrent les lycées d'élite les plus réputés d'où provient une part importante des élèves des grandes classes préparatoires et des grandes écoles, avec pour certains d'entre eux un recrutement national. Globalement, son offre scolaire, secondaire et supérieure, publique et privée, est à la fois la plus riche et la plus contrastée selon les arrondissements et les communes de la banlieue. Cela se traduit par des logiques de compétition particulièrement marquées entre les établissements, publics et privés, dans laquelle leur attractivité met simultanément en jeu leur profil social et leur capacité à placer leurs élèves dans les filières sélectives de l'enseignement supérieur.
- La différenciation sociale et ethnique de l'espace y est plus prononcée qu'ailleurs, avec des types et des niveaux de ségrégation sociale et ethnique spécifiques. La métropole

est globalement moins populaire que d'autres espaces, mais accueille plus d'immigrés. Cette double caractéristique, de plus forte concentration de classes supérieures à haut niveau de revenu d'une part, et d'immigrés des classes populaires d'autre part, se traduit par des différenciations socio-urbaines qui rejaillissent sur les hiérarchies scolaires par le biais de la sectorisation scolaire. Si ces phénomènes sont également à l'œuvre dans d'autres grandes villes (Lille, Marseille, Lyon<sup>8</sup>), ils sont particulièrement accentués en région parisienne et se traduisent par des stratégies scolaires et résidentielles socialement très différenciées. Cette forte imbrication des logiques de hiérarchisation sociale, urbaine et scolaire s'y exprime avec une intensité qui n'a pas d'équivalent dans les autres villes, petites et moyennes, dans lesquelles l'offre scolaire est plus limitée.

– Enfin, il s'agissait de saisir également ces dynamiques de sélection sociale et scolaire dans un bassin métropolitain qui a sa propre cohérence du point de vue de ses structures sociales. Des hiérarchies prennent forme à cette échelle et structurent profondément les pratiques, les stratégies et les identités des différents groupes. Saisir ces dynamiques en référence à cette logique métropolitaine nous apparaît être un élément central de la compréhension des dimensions territoriales (urbaines) des processus de discrimination positive et de leurs effets. La dimension métropolitaine est d'autant plus intéressante que malgré l'importance des espaces mixtes dans la région parisienne, la vision duale de la métropole, avec au cœur l'image répulsive des banlieues populaires et de leurs cités, est hégémonique.

Bien évidemment, le choix des échelles territoriales auxquelles analyser les données est fondamental. Plutôt que de raisonner uniquement au niveau régional et départemental, nous proposons de prendre en compte l'échelle des arrondissements pour Paris et celle des communes pour les départements. Ce choix permet de mettre en évidence des inégalités territoriales invisibles aux échelles précédentes. L'analyse à l'échelle de la métropole permet précisément de développer un raisonnement plus élaboré sur l'emboîtement des différentes échelles, et leurs effets conjugués sur les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur.

7. La seconde étape consistera à comparer avec d'autres filières sélectives de l'enseignement supérieur afin d'avoir une « carte » plus fine des spécialisations scolaires en fonction des profils des lycées d'origine et du lieu de résidence des élèves. Celle-ci serait sans doute différente pour des filières également sélectives, mais techniques et plus courtes. De même, il serait

intéressant de croiser plus précisément ces dimensions territoriales avec le genre et l'origine, en particulier pour le recrutement CEP.

8. Il serait d'ailleurs pertinent de mener une étude comparative avec ces autres grandes villes françaises sur la base de la même méthode.

De même, afin d'articuler les dimensions scolaires et urbaines, nous raisonnerons à la fois sur le lieu de scolarisation (le lycée d'origine) et le lieu de résidence. La proximité reste un élément important des choix scolaires (commodité, accessibilité, connaissance, coût, etc.), et le lieu de résidence constitue l'un des critères d'affectation pour le lycée public. Mais plusieurs recherches ont mis en évidence l'importance de la proximité de l'école pour les familles populaires, plus démunies face aux « choix » des établissements (van Zanten, 2001, 2009 ; Oberti, Prêteceille & Rivière, 2012), plus réticentes à l'idée de déployer une forte mobilité scolaire, contrairement aux classes supérieures et à une partie des classes moyennes.

## L'hégémonie parisienne

La spécificité de Paris est très marquée : la capitale accueille un nombre nettement plus important de lycées (plus que les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis réunis), dont près de la moitié de statut privé, et dont un nombre significatif fournit des admis à Sciences Po. Ces derniers proviennent autant de lycées privés que de lycées publics (tableau 1). On constate surtout une très nette surreprésentation du recrutement

d'élèves issus de lycées parisiens comparativement à leur poids dans la population francilienne en âge d'être scolarisée au lycée : alors qu'ils ne représentent que 14 % de cette population, 43 % des admis à Sciences Po issus d'Île-de-France proviennent d'un lycée de la capitale (tableau 2).

On sait bien sûr que le lycée d'origine ne peut être strictement associé au lieu de résidence de l'élève, qu'il s'agisse d'un arrondissement dans Paris ou d'une commune dans les départements de la petite et grande couronnes. Non seulement les bassins de recrutement sont susceptibles d'être très étendus au fur et à mesure que l'on s'éloigne de Paris, mais d'autre part les établissements privés échappent à la sectorisation scolaire. À cela s'ajoute une diversité de choix liée aux options et aux parcours scolaires spécifiques. On constate ainsi une asymétrie entre la banlieue, dont la majorité des lycéens réside dans une commune du département de scolarisation, et Paris, dont précisément une partie des lycéens ne réside pas dans la capitale. Par son plus grand nombre d'établissements privés et publics, et parmi eux des plus réputés, Paris attire des élèves de toute l'Île-de-France et au-delà. Il y a donc un double effet de nombre et de sélection qui conduit à une concentration des meilleurs élèves dans les lycées de la capitale.

### ENCADRÉ 1 : L'ANALYSE DES DONNÉES

*L'analyse repose sur le traitement statistique de deux fichiers. Le premier est une base des élèves admis en première année à Sciences Po à la rentrée 2011 (N = 1 724) ; le second comporte l'ensemble des étudiants de Sciences Po à la même date (N = 11 137). Nous avons travaillé sur un sous-effectif comprenant dans les deux cas l'ensemble des élèves ayant soutenu leur baccalauréat dans l'un des départements de la région parisienne (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Essonne, Yvelines, Seine-et-Marne) et admis sur le campus de Paris.*

*Échantillon Île-de-France 1<sup>re</sup> année : N = 565 (34 % du total des admis en 1<sup>re</sup> année)*

*Échantillon Île-de-France effectif global : N = 2 882 (26 % de l'ensemble des étudiants de Sciences Po).*

*La variable sur le lycée d'origine, parfaitement renseignée pour les élèves de 1<sup>re</sup> année (6 % de données manquantes), est de façon nettement moins satisfaisante pour l'effectif total (35 % de données manquantes), sauf pour ceux provenant d'un lycée de Paris (seulement 8 % de données manquantes). C'est la raison pour laquelle, pour les analyses reposant sur le lycée d'origine, nous nous limiterons aux élèves de 1<sup>re</sup> année et à la partie de l'effectif total provenant d'un lycée parisien.*

*La cartographie des données des deux fichiers met cependant en évidence une logique d'ensemble de répartition territoriale relativement proche, ce qui tendrait à montrer la bonne représentativité de l'échantillon de l'effectif total pour lequel le lycée d'origine est indiqué. En revanche, les données au niveau départemental sont parfaitement renseignées et permettent donc des analyses pour les deux populations (1<sup>re</sup> année et effectif total).*

*Le lieu de résidence correspond à l'adresse des parents au moment où l'élève est admis à Sciences Po. Lorsqu'il y avait plusieurs adresses, nous avons retenu celle qui était commune avec la ville du lycée d'origine.*



**Tableau 1 : Nombre et profil des lycées selon leur statut et le nombre d'élèves admis à Sciences Po**

	Nb total lycées	% lycées privés	Nb lycées CEP	Nb de lycées ayant au moins 1 admis Sc. Po		Élèves admis à Sc. Po issus d'un lycée privé (%)		Lycées CEP parmi ceux ayant au moins 1 admis à Sc. Po (%)	
				1 <sup>re</sup> année	Effectif global	1 <sup>re</sup> année	Effectif global	1 <sup>re</sup> année	Effectif total
Paris	138	47	2	49	80	51	48	2 %	1 %
Hauts-de-Seine	56	36	4	24	38	43	44	4 %	5 %
Seine-Saint-Denis	66	26	16	23	27	1	6	70 %	59 %
Val-de-Marne	51	30	3	11	21	13	18	18 %	9 %
<b>Paris + 1<sup>re</sup> couronne</b>	311		25	107	166			24 %	18 %
Yvelines	57	25	2	22	34	42	44	4 %	6 %
Val-d'Oise	46	24	4	11	24	15	32	18 %	17 %
Seine-et-Marne	79	42	3	11	24	25	22	27 %	12 %
Essonne	67	54	4	17	22	12	27	18 %	14 %
<b>Paris + grande couronne</b>	560		38	163	270			20 %	12 %

Source : Fichiers élèves, Direction de scolarité, Sciences Po, 2011.

**Tableau 2 : Répartition de la population en âge d'être scolarisée au lycée en Île-de-France (15-18 ans, 2007) ; et de celle des admis à Sciences Po selon le lycée d'origine (Île-de-France, 1<sup>re</sup> année et effectif global, 2011)**

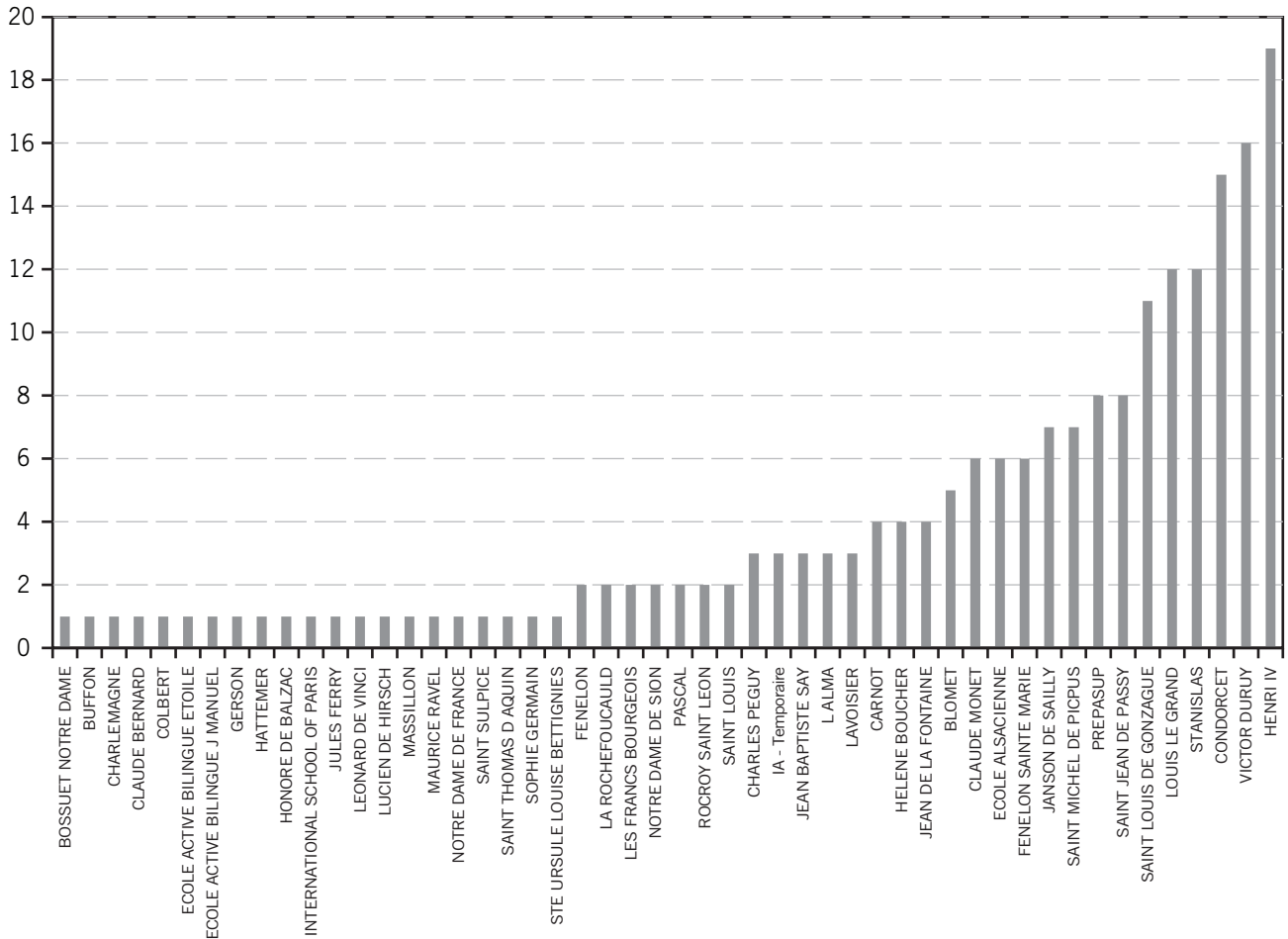
	Élèves de 15-18 ans	Admis à Sciences Po parmi ceux issus d'un lycée d'IDF	
		1 <sup>re</sup> année	Effectif global
Paris	13,9 %	35 %	43 %
Hauts-de-Seine	12,1 %	14 %	15 %
Seine-Saint-Denis	14 %	12 %	8 %
Val-de-Marne	11 %	5 %	6 %
Yvelines	13,5 %	18 %	14 %
Val-d'Oise	11,6 %	4 %	4 %
Seine-et-Marne	12,7 %	4 %	4 %
Essonne	11,2 %	8 %	6 %
Total	100 %	100 %	100 %

Sources : Fichiers élèves, Direction de scolarité, Sc. Po, 2011.  
Recensement de la population, Fichier régional Île-de-France, INSEE, 2007.

L'analyse à l'échelle des établissements et des arrondissements fait ressortir une forte caractéristique de la morphologie du recrutement des élèves admis à Sciences Po. Celui-ci se concentre dans un nombre limité de lycées, eux-mêmes concentrés dans quelques arrondissements. À Paris, 49 lycées sur les 138 que compte la capitale ont au moins un admis en 1<sup>re</sup> année à Sciences Po, mais près de la moitié d'entre eux n'en ont qu'un seul, et ne fournissent que 11 % des admis issus d'un lycée parisien ; alors qu'à l'autre extrémité, 6 lycées fournissent près de 43 % des entrants (graphique 1). Cette concentration est moins forte pour l'effectif global mais reste significative : 8 lycées sur les 80 qui ont au moins un admis à Sciences Po fournissent un peu plus de 40 % des admis.

Cette concentration dans un nombre limité d'établissements se double de leur forte concentration spatiale. Près de 60 % des admis proviennent de lycées situés dans 4 arrondissements parmi les plus favorisés de la capitale (v<sup>e</sup>, vi<sup>e</sup>, vii<sup>e</sup>, xvi<sup>e</sup>). Le recrutement dans les établissements situés dans le xvi<sup>e</sup> arrondissement dépasse celui du v<sup>e</sup> qui repose quasi uniquement sur le secteur public (graphique 2<sup>9</sup>). Si les établissements privés

9. Pour l'effectif global, voir le graphique 1 en annexe électronique sur le site de la revue : <http://sociologie.revues.org/docannexe/image/1926/img-1.png>

Graphique 1 : Nombre d'élèves admis à Sciences Po selon le lycée d'origine (Paris, 1<sup>re</sup> année, 2011)

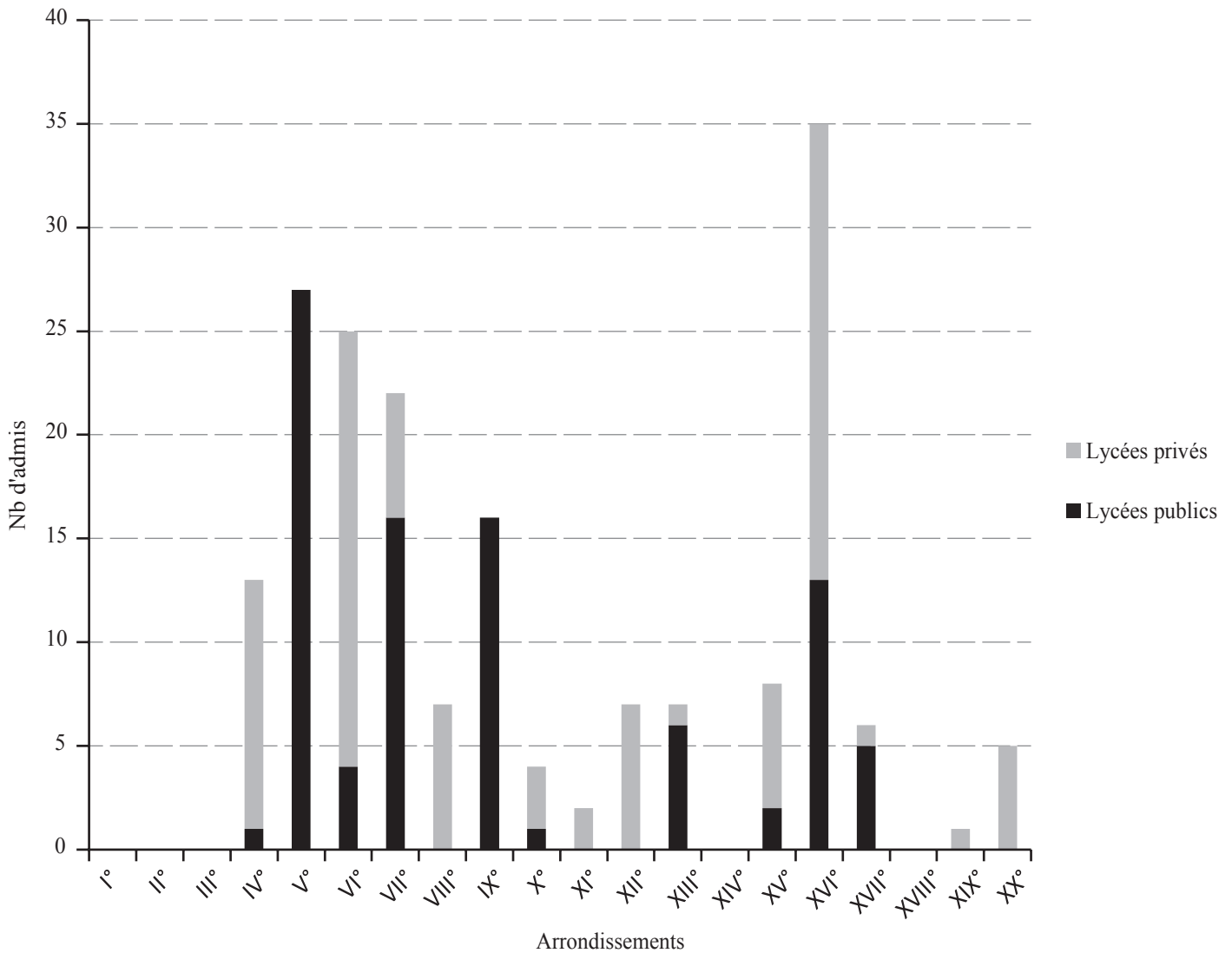
concurrentiellement largement les établissements publics et fournissent à peu près le même pourcentage d'élèves à Sciences Po, leur répartition territoriale est très inégale. La part du secteur public est importante dans les v<sup>e</sup>, ix<sup>e</sup> et xiii<sup>e</sup> arrondissements, et marginale dans les arrondissements les plus populaires (xviii<sup>e</sup>, xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup>) où seul le privé est en mesure de fournir un nombre limité d'admis<sup>10</sup>.

Cette ségrégation est nettement moins forte lorsque l'on prend en compte le lieu de résidence. Comme le montre le graphique 3, les arrondissements qui ne fournissent aucun ou peu d'admis en termes de lycée d'origine sont bien représentés en termes d'origine résidentielle (xiv<sup>e</sup>, xv<sup>e</sup>, xvii<sup>e</sup>, xviii<sup>e</sup>), et inversement certains arrondissements qui fournissent beaucoup

d'admis en termes de lycée d'origine en fournissent peu ou nettement moins en termes résidentiels (le v<sup>e</sup> et le vi<sup>e</sup> arrondissements étant deux cas emblématiques). Sur les 45 élèves admis qui résident dans le xviii<sup>e</sup> arrondissement, aucun n'a fréquenté un lycée de son quartier, un seul sur les 72 qui proviennent du xiv<sup>e</sup>. D'un autre côté, 75 % des élèves issus d'un lycée du vi<sup>e</sup> et plus de 70 % de ceux issus d'un lycée du v<sup>e</sup> n'y résident pas. C'est donc une tout autre image du recrutement de Sciences Po qui se dégage selon que l'on raisonne à partir des lieux de scolarisation ou des lieux de résidence. Alors que le xv<sup>e</sup> arrondissement fournit près de deux fois plus d'élèves que le v<sup>e</sup> en termes résidentiels et 2,5 fois plus que le vi<sup>e</sup>, ceux-ci envoient respectivement 3 fois et 2 fois plus d'élèves en termes d'origine scolaire. Pourtant le xv<sup>e</sup> arrondissement

10. Pour une représentation cartographique, voir en annexes électroniques la carte n° 1 : <http://sociologie.revues.org/docannexe/image/1926/img-3.png> et la carte 2 : <http://sociologie.revues.org/docannexe/image/1926/img-4.png>

**Graphique 2 : Admis à Sc. Po en fonction de la localisation et du statut du lycée d'origine (1<sup>ère</sup> année - 2011)**



\* : Il n'existe aucun lycée dans les I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> arrondissements.

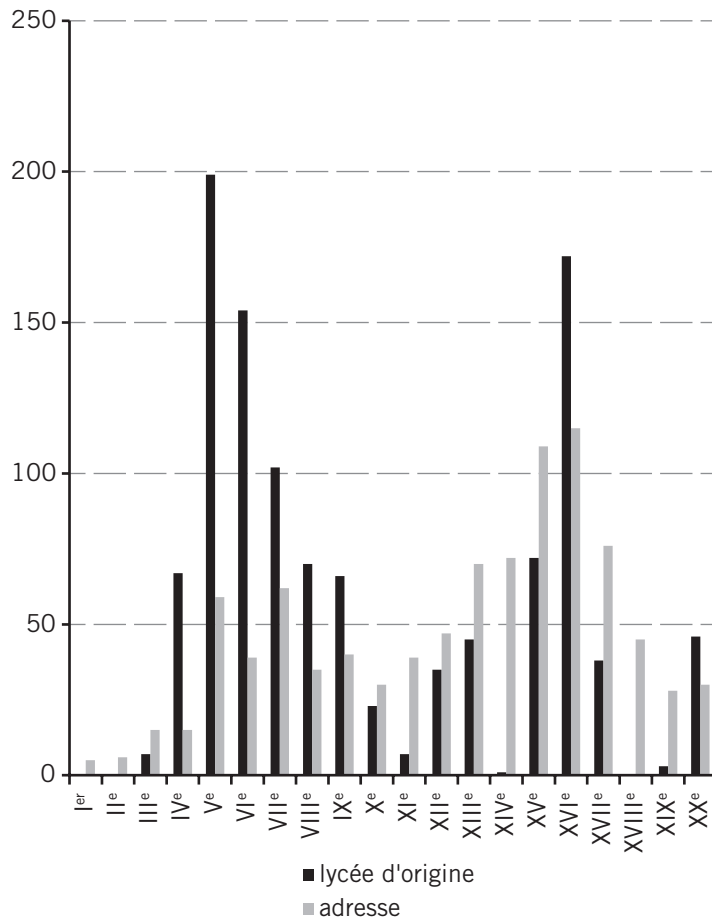
possède autant de lycées que le VI<sup>e</sup> et nettement plus que le V<sup>e</sup>. Ce différentiel met en évidence l'intensité beaucoup plus forte de la ségrégation scolaire (lycée d'origine) comparativement à la ségrégation résidentielle. Il s'agit d'un résultat important déjà mis en évidence concernant la ségrégation sociale et ethnique plus forte des enfants de classes populaires au collège comparativement à celle des parents de même milieu social dans

l'espace résidentiel (Oberti, Préteceille & Rivière, 2012)<sup>11</sup>. Ce tri scolaire amplifie les effets de la ségrégation urbaine, et valide la thèse d'une déconnexion croissante des lieux de résidence et des lieux de scolarisation pour une frange des classes supérieures<sup>12</sup>. Le XVI<sup>e</sup> arrondissement se distingue nettement par une double sélectivité résidentielle et scolaire puisqu'il fournit un nombre important d'admis sur les deux plans.

11. Ce processus a été mis en évidence dans les nombreux travaux sur la gentrification. Les arrondissements les plus « populaires » de Paris ont connu une arrivée de classes moyennes supérieures à fort capital culturel, dont on ne retrouve pas l'impact au même niveau dans les établissements scolaires publics. Cela s'explique à la fois par le recours à l'évitement pour un autre établissement public souvent situé en dehors de l'arrondissement, et par le recours au privé.

12. Cette comparaison des lieux de résidence et des lieux de scolarisation permet d'évaluer à environ 20 % la part d'élèves admis à Sciences Po issus d'un lycée parisien mais ne résidant pas dans la capitale. Un nombre important de ces lycéens proviennent d'autres communes de la petite couronne, et tout particulièrement de deux communes très favorisées, Neuilly-sur-Seine et Boulogne-Billancourt. Cela concerne très peu des communes favorisées plus éloignées bien dotées en lycées prestigieux (Sceaux, Saint-Germain-en-Laye, Versailles).

Graphique 3 : Origine scolaire (lycée) et résidentielle des admis à Sciences Po issus d'un lycée parisien (effectif total, 2011)



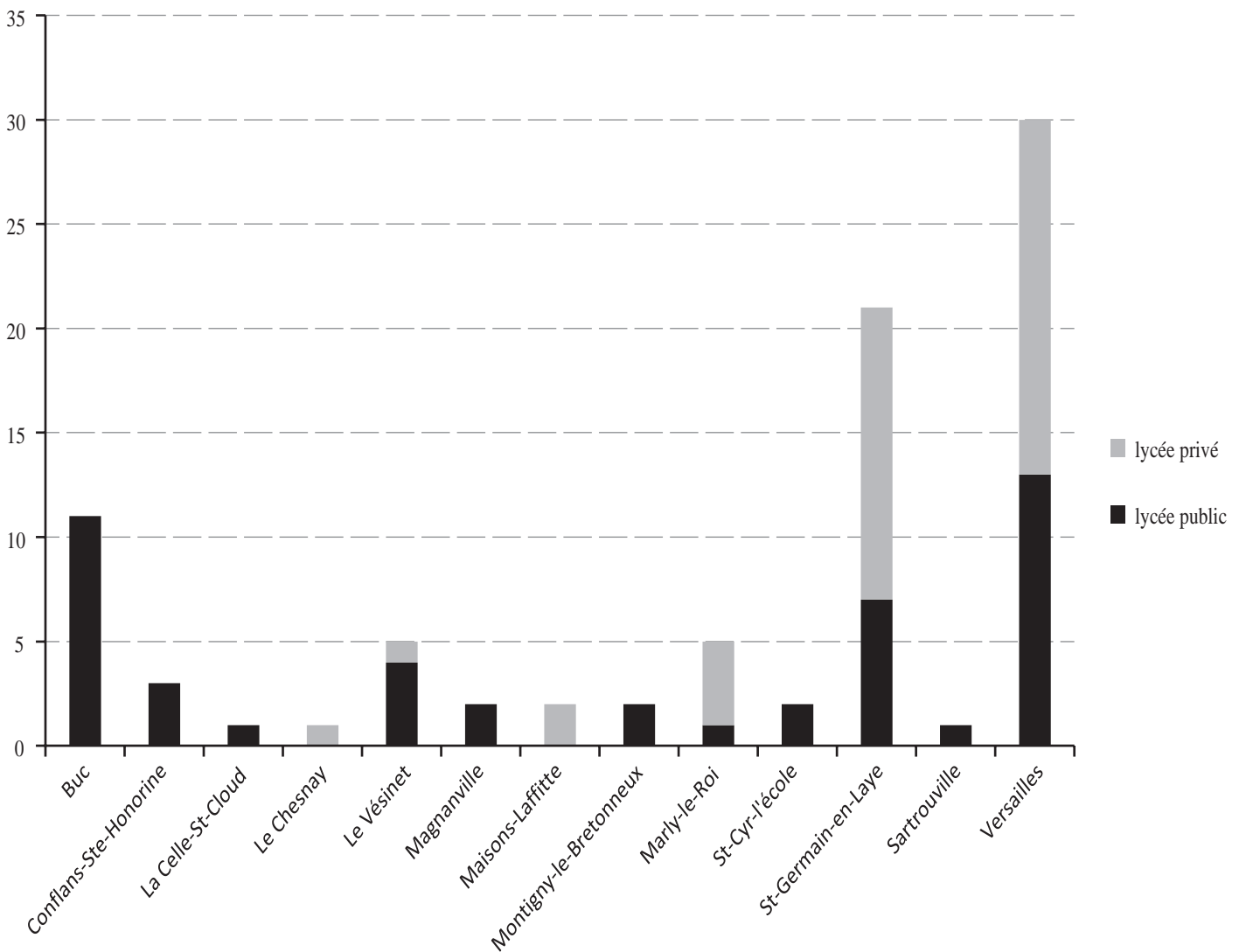
## Une banlieue très contrastée

*La banlieue ouest (Hauts-de-Seine et Yvelines) : une forte concentration du recrutement dans quelques communes et lycées privés et publics*

Si ces deux départements se distinguent de Paris par un nombre global de lycées, et parmi eux d'établissements privés, nettement inférieur à celui de Paris, ils s'en rapprochent sur d'autres aspects (tableau 1), en particulier la part d'élèves admis à Sciences Po issus de lycées privés (près de 45 %), et leur forte concentration dans quelques communes et lycées. Contrairement aux autres départements de banlieue, leurs établissements privés font à peu près jeu égal avec les lycées publics quant à leur capacité à fournir des admis à Sciences Po. Ce sont également les deux seuls départements de la banlieue dont le poids respectif dans le recrutement à Sciences

Po s'écarte le moins du poids de leur population en âge d'être scolarisée au lycée dans la métropole.

La logique de forte concentration spatiale déjà mise en évidence pour Paris se retrouve donc dans ces départements les plus favorisés qui sont aussi les mieux dotés en établissements attractifs et sélectifs. Dans les Hauts-de-Seine, 5 communes sur les 29 qui ont un lycée fournissent près de 70 % des admis en 1<sup>re</sup> année. Il s'agit dans la plupart des cas de communes favorisées, voire très favorisées comme Neuilly-sur-Seine et Sceaux, et dont un travail précédent avait déjà mis en évidence la richesse et la diversité de l'offre scolaire dès le collège (Oberti, 2007). Cette concentration territoriale est encore plus marquée dans les Yvelines où, sur les 30 communes qui accueillent un lycée, près de 90 % des admis en 1<sup>re</sup> année viennent de lycées situés dans seulement 3 communes (83 % dans 2 communes très favorisées, Versailles et Saint-Germain-en-Laye)

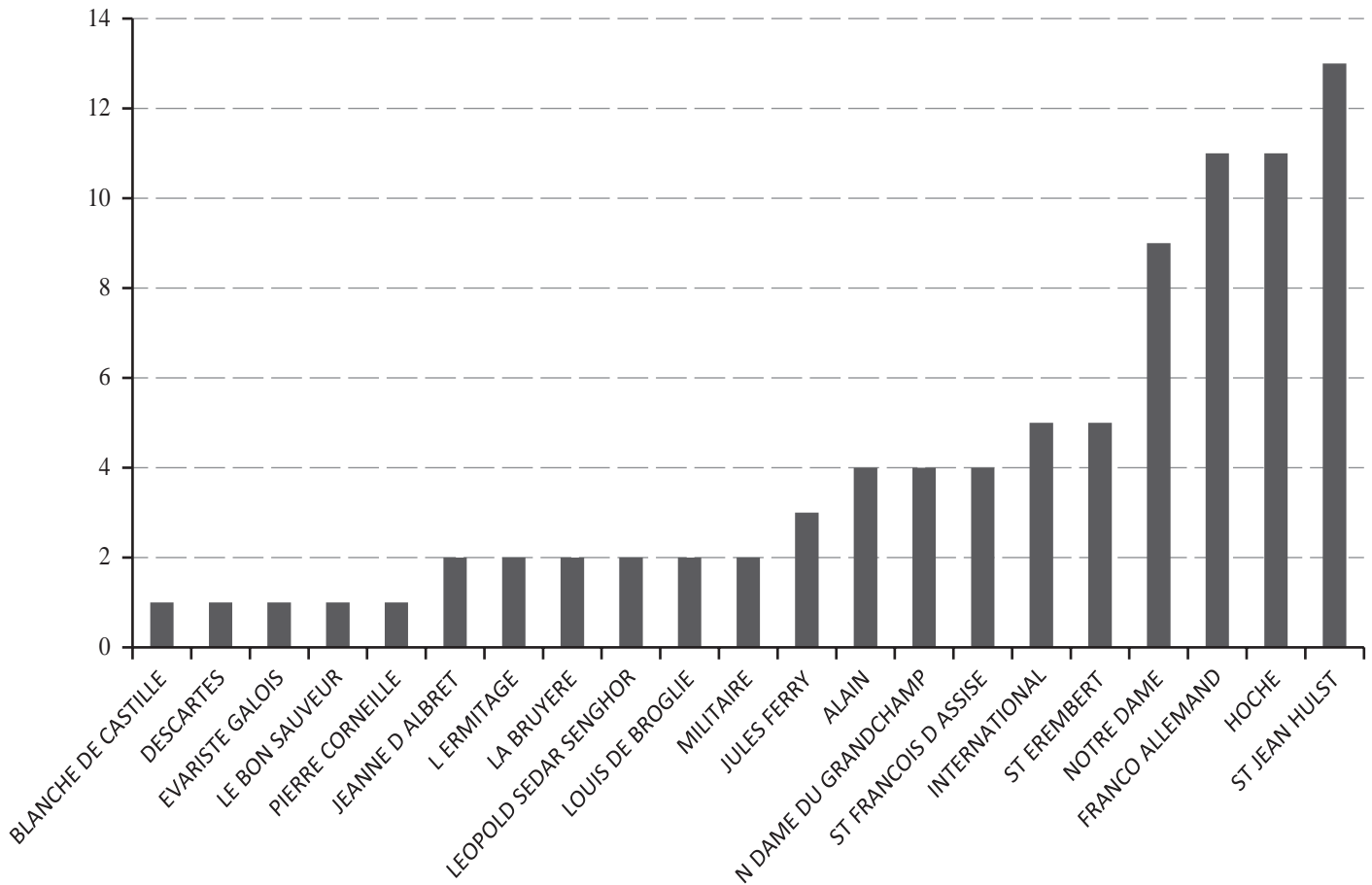
Graphique 4 : Admis à Sc. Po en fonction de la localisation et du statut du lycée d'origine (Yvelines, 1<sup>ère</sup> année - 2011)

Cette concentration se retrouve au niveau des établissements. Dans les Hauts-de-Seine, 7 lycées sur les 24 qui ont au moins un admis en 1<sup>ère</sup> année à Sciences Po (et sur les 56 que comptent le département) fournissent près de 55 % des admis issus d'un lycée de ce département. Dans les Yvelines, 6 lycées sur 22 qui ont au moins un admis à Sciences Po (et sur un total de 57) fournissent un peu plus de 60 % des entrants en 1<sup>ère</sup> année (graphique 5).

#### *La position marginale de la banlieue « moyenne-populaire »*

Les autres départements de la métropole (Val-de-Marne, Val-d'Oise, Seine-et-Marne, et Essonne), caractérisés par une

moindre présence des classes moyennes-supérieures et des classes supérieures, mais aussi par une offre scolaire moins prestigieuse, se retrouvent dans une position marginale tant du point de vue du nombre de lycées ayant des admis à Sciences Po, du nombre total d'élèves admis, que de la part de ceux issus du privé. Alors que la part du privé parmi l'ensemble des lycées est comparable à celle de la banlieue ouest (sauf dans le Val-d'Oise), la part d'admis à Sciences Po issus de ces établissements est nettement plus faible (entre 20 et 30 %). La forte présence de lycées privés ne compense pas la faible capacité des lycées publics à envoyer des élèves à Sciences Po. La comparaison avec Paris et les Yvelines fait ressortir avec force la position marginale de cette banlieue dans le recrutement d'une grande école comme Sciences Po : avec trois fois plus d'élèves

Graphique 5 : Nombre d'élèves admis à Sciences Po selon le lycée d'origine (Yvelines, 1<sup>re</sup> année, 2011)

en âge d'être scolarisés au lycée, ces quatre départements envoient deux fois moins d'élèves à Sciences Po que Paris, et à peine plus que le seul département des Hauts-de-Seine ou celui des Yvelines. Contrairement aux cas précédents, les phénomènes de concentration dans quelques établissements et communes sont moins marqués. Le Val-de-Marne se distingue cependant avec quelques communes bourgeoises (St Maur-des-Fossés et Chennevières-sur-Marne) qui émergent, et un très grand nombre de communes sans aucun lycée ayant des admis à Sciences Po, en particulier dans celles les plus éloignées de Paris et situées dans la partie sud du département.

#### *La Seine-Saint-Denis : une banlieue populaire au cœur de la discrimination positive territoriale*

La Seine-Saint-Denis occupe une place tout à fait spécifique dans ce tableau d'ensemble : les lycées conventionnés y sont nettement plus nombreux (entre quatre et cinq fois plus que dans les autres départements), leur part parmi les lycées ayant

au moins un admis à Sciences Po est particulièrement élevée (70 %), alors que celle des lycées privés est résiduelle. Ce nombre important d'établissements conventionnés explique également que le recrutement à Sciences Po soit nettement moins concentré sur un nombre limité de lycées. À travers le CEP, ce département le plus populaire de la métropole réussit donc à envoyer un nombre non négligeable d'élèves à Sciences Po, autant que le Val-de-Marne, le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne réunis pour les entrants en 1<sup>re</sup> année.

L'ensemble de ces données fait donc apparaître un paysage plus complexe de la répartition du recrutement d'une grande école telle que Sciences Po dans l'espace de la métropole parisienne. Ce paysage, loin de se réduire à une opposition centre-périphérie, fait ressortir des hiérarchies et des logiques scolaires dans lesquelles, certes Paris maintient une position nettement hégémonique, mais où les différenciations au sein de la banlieue sont marquées et ne se réduisent à une distinction petite et grande couronnes. Les éléments classiques liés à la différenciation sociale du territoire

sont en jeu, et s'accompagnent d'une inégale distribution des ressources scolaires publiques et privées dans l'espace.

Dans la petite couronne (cartes n° 3 et 4 en annexes électroniques<sup>13</sup>), quelques pôles émergent dans les Hauts-de-Seine, caractérisés à la fois par une présence importante du public et du privé (Neuilly-sur-Seine, Rueil-Malmaison, Meudon). Dans d'autres communes, seul le public est bien représenté, alors que dans la partie nord du département, la plus populaire, ces lycées sont quasi absents. L'effet de concentration dans quelques communes est encore plus visible sur les cartes de la deuxième couronne (cartes n° 5 et 6 en annexes électroniques<sup>14</sup>). La position hégémonique de Versailles et Saint-Germain-en-Laye ressort clairement dans la partie ouest, alors que le grand Est apparaît sous-représenté. Ce déséquilibre Ouest/Est, qui reflète une différence de structure sociale ancienne (Pinçon & Pinçon-Charlot, 1992 ; Prêteceille, 2006), est une dimension structurante du recrutement de Sciences Po qu'il serait intéressant de comparer avec celui des autres grandes écoles. Le fait cependant que la plupart d'entre elles recrutent après le passage dans les classes préparatoires introduit un biais qui rend difficile cette comparaison, puisque les lycées proposant ces filières sont en nombre plus réduit<sup>15</sup>.

Cela conduit également à s'interroger sur les performances scolaires d'une série de lycées non étiquetés « en difficulté », situés dans le péri-urbain éloigné (Maurepas, Les Mureaux, Rambouillet dans les Yvelines ; Dourdan, et Étampes dans l'Essonne ; Cergy, Pontoise et Poissy dans le Val-d'Oise, ou Provins, Coulommiers et Chelles en Seine-et-Marne), lieu privilégié d'installation des petites classes moyennes et des classes populaires stables souhaitant accéder à la propriété (Lambert, 2012), et qui peinent à concurrencer les lycées nettement plus favorisés d'un nombre très limité de communes.

Le CEP, en introduisant une discrimination positive, agit de façon significative sur le recrutement de Sciences Po et tout particulièrement en Seine-Saint-Denis. Afin d'en apprécier plus

précisément les effets, il convient d'introduire dans cette analyse territoriale la question de l'origine sociale des élèves, et tout particulièrement de ceux d'origine populaire et ceux issus des petites classes moyennes.

### L'inégal recrutement des élèves d'origine populaire

Comme l'a montré Tiberj (2011), la mise en place du CEP s'est traduite par une augmentation de la part des élèves d'origine populaire, mais aussi de celle issue des petites classes moyennes (catégories intermédiaires). Dans la mesure où les lycées conventionnés sont inégalement répartis dans l'espace, cette ouverture sociale s'est sans doute elle-même inégalement diffusée en se concentrant pour l'essentiel dans les espaces ciblés par le dispositif, ceux où les catégories populaires sont les plus ségréguées. Si cette logique est inhérente au principe même d'une discrimination positive territoriale, elle pose la question de l'inégal accès à Sciences Po pour des élèves de même milieu social fréquentant des établissements non conventionnés.

Or, sans surprise, on constate que la composition sociale des admis à Sciences Po varie considérablement selon le lycée d'origine (graphique 6<sup>16</sup>) selon une logique qui rejoint celle décrite précédemment. Alors que la part d'élèves issus des classes populaires est résiduelle à Paris et dans la banlieue ouest (entre 2 et 5 %), ceux issus des classes supérieures représentent l'écrasante majorité. Si cette présence des milieux populaires est un peu plus forte dans les autres départements, c'est en Seine-Saint-Denis qu'elle atteint son maximum (41 %). Avec près de cinq fois plus d'élèves admis, Paris envoie trois fois moins d'élèves d'origine populaire que la Seine-Saint-Denis ; alors que les lycées des Hauts-de-Seine, avec deux fois plus d'admis, en envoient six fois moins.

Étant donné l'inégale distribution des catégories sociales dans l'espace francilien, ces différences de composition sociale des admis selon le lycée d'origine seraient-elles simplement le reflet de la structure sociale des populations d'élèves des différents départements ?

13. Carte n° 3 : <http://sociologie.revues.org/> et carte n° 4 : <http://sociologie.revues.org/>

14. Carte n° 5 : <http://sociologie.revues.org/> et carte n° 6 : <http://sociologie.revues.org/>

15. D'après une enquête récente (Le Monde, 13 octobre 2011), quelques lycées fournissent l'essentiel des élèves des écoles les plus prestigieuses

(Polytechnique, ENS Paris, HEC, Centrale, Mines). Deux lycées par exemple (Louis-le-Grand à Paris et Saint-Geneviève à Versailles) ont fourni la moitié des élèves admis au concours de Polytechnique en 2011.

16. Pour l'effectif total, voir le graphique 2 en annexe électronique sur le site de la revue : <http://sociologie.revues.org/>

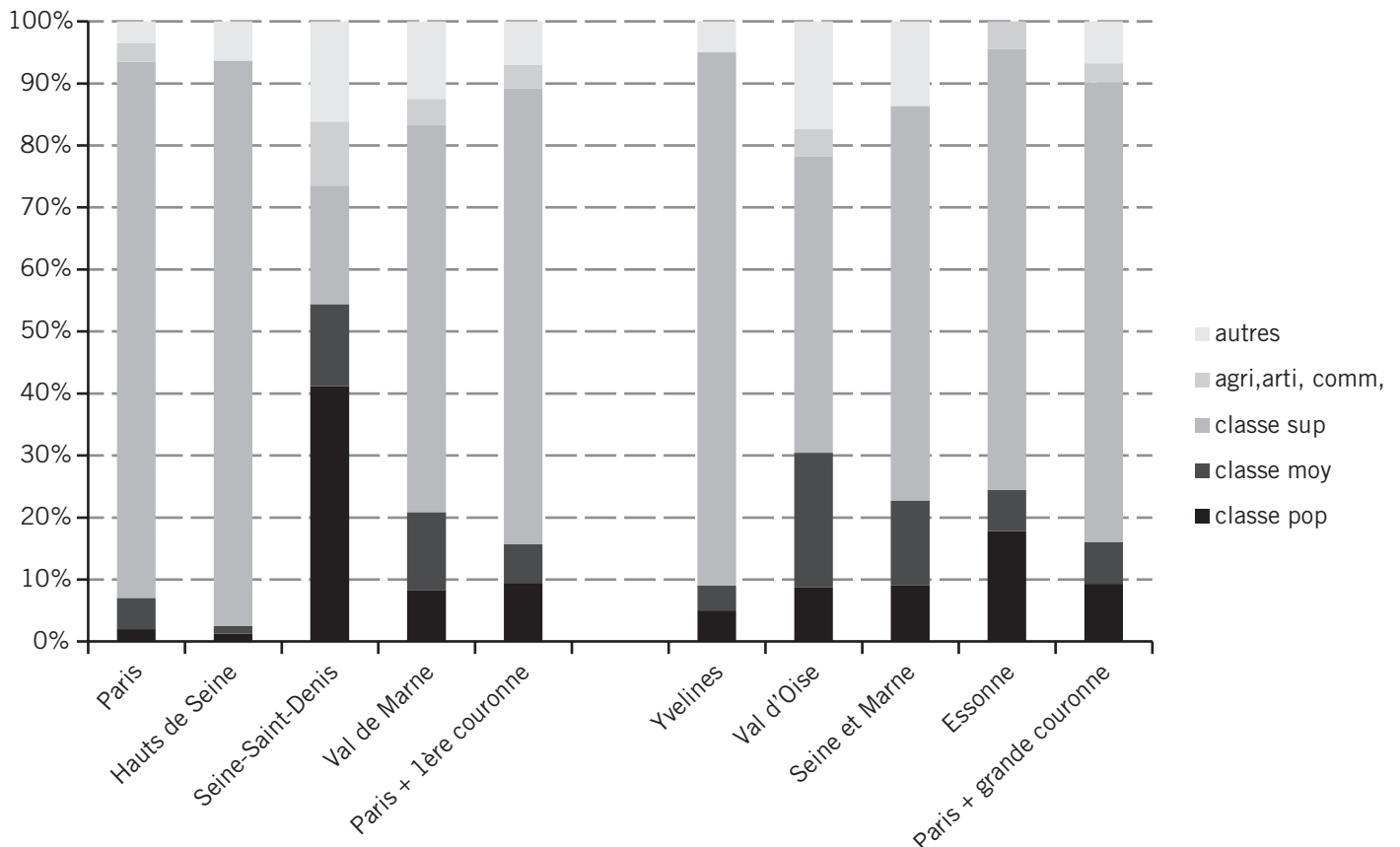
### ENCADRÉ 2 : DÉFINITION DES CATÉGORIES SOCIALES

- *Classes supérieures* : cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, cadres de la fonction publique, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus, ingénieurs et cadres techniques, professeurs et professions scientifiques, professions libérales, professions de l'information des arts et du spectacle
- *Classes moyennes* : contremaîtres et agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions commerciales des entreprises, de la santé et du travail social, techniciens
- *Classes populaires* : ouvriers agricoles, ouvriers non qualifiés, ouvriers qualifiés, personnels des services directs aux particuliers, employés administratifs, employés civils et agents de service de la fonction publique, employés de commerce
- *Artisans et commerçants*
- *Autres* : inactifs, autres personnes sans activité professionnelle, non renseigné

Comparativement à son poids dans la population en âge d'être scolarisée au lycée des différents départements, le poids des classes supérieures parmi les admis fait plus que doubler, y compris en Seine-Saint-Denis. La distorsion est donc la plus forte pour ces catégories favorisées, avec une intensité à peu

près équivalente dans tous les départements. Leur part à Paris, dans les Hauts-de-Seine et dans les Yvelines est certes nettement supérieure à celle des autres départements, mais pas proportionnellement plus que ce qu'elle représente dans leur structure sociale respective (tableau 3).

**Graphique 6 : Composition sociale des admis en 1<sup>re</sup> année à Sciences Po selon le département du lycée d'origine (2011)**





**Tableau 3 : Composition sociale des élèves admis à Sciences Po (effectif total) selon la localisation du lycée d'origine et de l'ensemble des élèves de 15-18 ans selon le département de résidence**

	Classes populaires		Classes moyennes		Classes supérieures		Agri., arti., com.		Autres	
	Élèves Sc. Po	Élèves 15-18 ans	Élèves Sc. Po	Élèves 15-18 ans	Élèves Sc. Po	Élèves 15-18 ans	Élèves Sc. Po	Élèves 15-18 ans	Élèves Sc. Po	Élèves 15-18 ans
Paris	2 %	25 %	5 %	15 %	81 %	38 %	4 %	7 %	8 %	9 %
Hauts-de-Seine	3 %	27 %	5 %	16 %	80 %	36 %	2 %	6 %	9 %	8 %
Seine-St-Denis	36 %	48 %	10 %	16 %	25 %	10 %	7 %	7 %	22 %	12 %
Val-de-Marne	9 %	36 %	11 %	19 %	63 %	24 %	3 %	6 %	13 %	8 %
Yvelines	5 %	26 %	5 %	18 %	80 %	39 %	2 %	5 %	8 %	7 %
Val-d'Oise	10 %	39 %	18 %	21 %	51 %	21 %	6 %	6 %	16 %	8 %
Seine-et-Marne	15 %	38 %	14 %	23 %	46 %	20 %	7 %	7 %	16 %	6 %
Essonne	15 %	34 %	11 %	22 %	63 %	27 %	3 %	5 %	7 %	6 %

Sources : Fichiers élèves, Direction de scolarité, Sc Po, 2011 / Recensement de la population, Fichier régional Île-de-France, INSEE, 2007.

Lecture :

\* Parmi les élèves de Sciences Po issus d'un lycée de Paris, 2 % sont d'origine populaire.

\*\* Parmi les élèves de 15-18 ans qui résident à Paris, 25 % sont d'origine populaire.

En revanche, les écarts concernant les classes moyennes et les classes populaires varient de façon plus significative selon les départements. Les territoires les plus favorisés (Paris, Hauts-de-Seine et Yvelines) sont nettement caractérisés par une moindre présence des classes moyennes et populaires parmi les admis comparativement à leur poids dans leur population en âge d'être scolarisée au lycée respective. Ainsi, plus que dans les autres territoires de la métropole, les élèves issus de ces milieux sont sous-représentés à Sciences Po (d'environ 1/3) comparativement à leur poids réel dans la population en âge d'aller au lycée des mêmes espaces. Dans les départements moins favorisés (Val-de-Marne, l'Essonne et la Seine-et-Marne), ces écarts sont moins importants, et la part des élèves des classes populaires et plus nettement encore des classes moyennes s'écarte moins de celle de la population des 15-18 ans (graphiques 7 et 8).

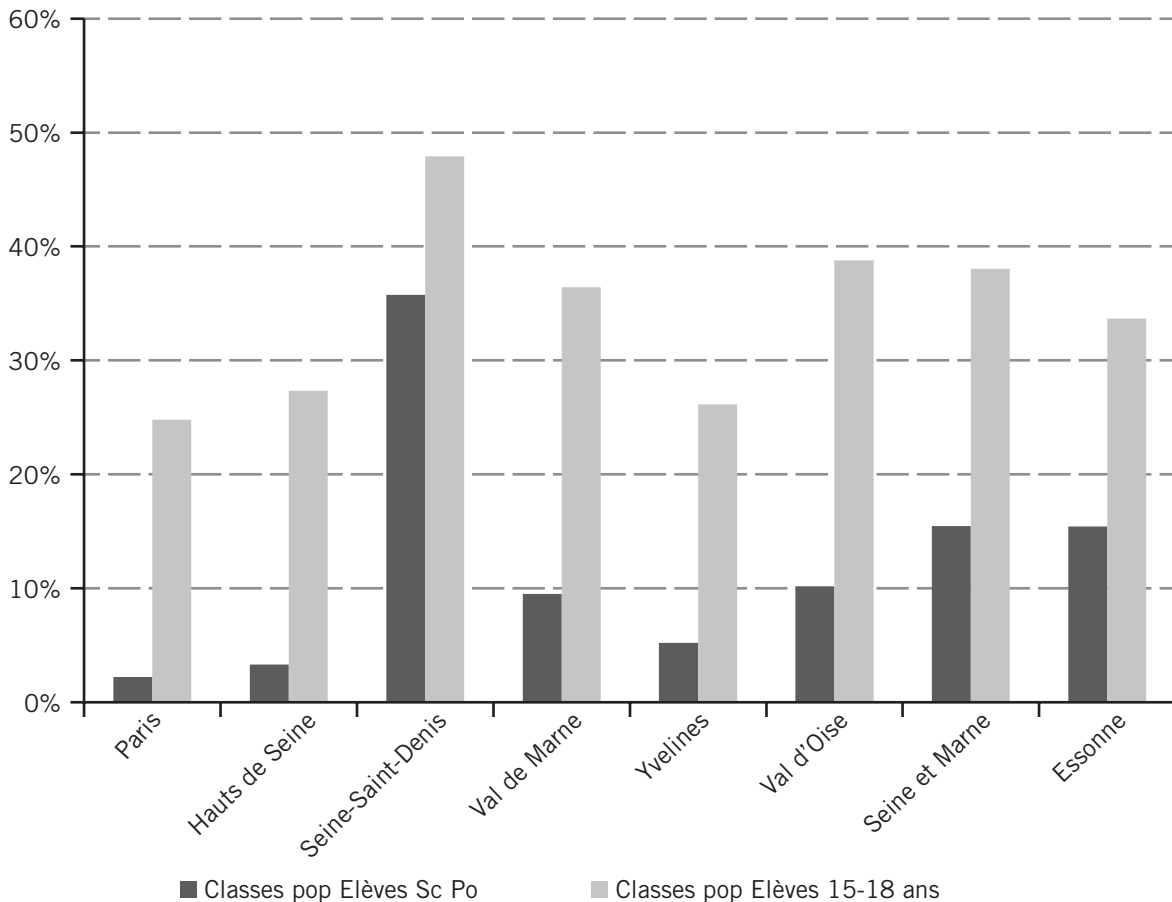
La Seine-Saint-Denis se distingue de nouveau par le poids le plus important des élèves d'origine populaire et surtout par sa moindre distorsion avec la structure d'ensemble des lycéens (graphique 7). Derrière ces distorsions plus ou moins marquées selon les territoires, on retrouve des éléments de la structure sociale des espaces considérés, de

leur offre scolaire, et du poids plus ou moins important du CEP. Ces données indiquent une sélectivité sociale différenciée de l'admission à Sciences Po selon les territoires pour ces catégories. Les enfants de classes moyennes et populaires semblent perdre proportionnellement davantage de terrain dans les départements où les classes supérieures et les lycées les plus sélectifs sont les plus représentés. La faible part d'élèves des classes populaires issus de Paris, des Hauts-de-Seine et des Yvelines ne résulte pas seulement de leur moindre présence dans ces territoires, elle découle aussi pour une part d'une sélectivité scolaire plus intense liée à la plus forte présence des catégories supérieures, et à une moindre présence du CEP.

### **L'invisibilité sociale et spatiale des « petites classes moyennes »**

Pour des raisons à la fois urbaines, sociales et politiques, les catégories intermédiaires sont moins prises en compte dans les politiques de discrimination positive, surtout dans l'éducation. Cela tient pour une large part à une vision très polarisée des inégalités, qui oppose les établissements et quartiers des classes

Graphique 7 : Part d'élèves issus des classes populaires (admis Sc. Po\*/ensemble des élèves 15-18 ans\*\*)

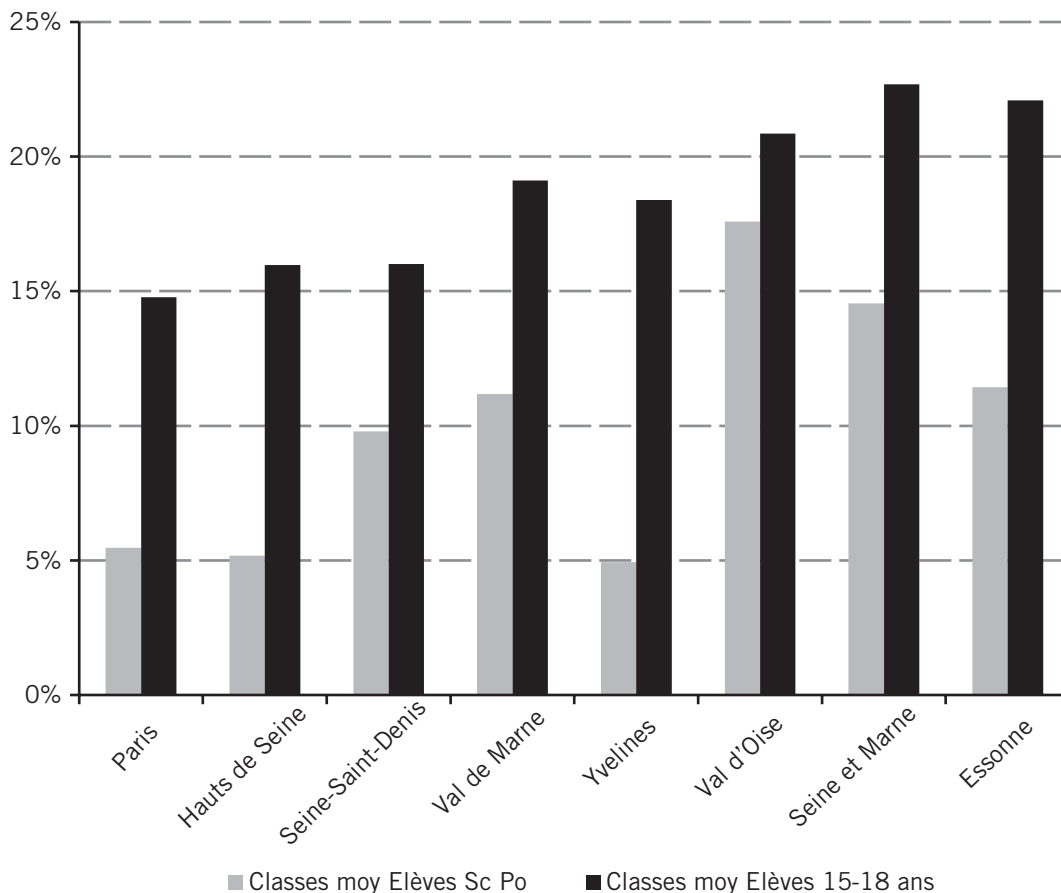


Sources : \*Fichiers élèves, Direction de scolarité, Sciences Po, 2011. \*\*Recensement de la population, Fichier régional Île-de-France, INSEE, 2007.

supérieures aux lycées et quartiers des classes populaires les plus stigmatisés. Or, plus que tous les autres groupes sociaux, les professions intermédiaires sont les plus mélangées avec toutes les autres catégories sociales, dans l'espace urbain (Préteceille, 2006 ; Oberti & Préteceille, 2011), comme dans l'espace scolaire (Oberti, Préteceille & Rivière, 2012). Le caractère diffus de leur présence dans la métropole parisienne les rend moins visibles et ne les place pas au centre des mesures de discrimination positive territorialisée. Ainsi la « diversification sociale » dans les filières sélectives de l'enseignement supérieur est surtout mesurée à travers la présence des élèves issus de milieux populaires. Pourtant, la part des professions intermédiaires dans l'effectif global de Sciences Po (10 % mais 2,5 % pour les seuls enfants d'instituteurs) est inférieure à celle des catégories populaires (12 %), et baisse sensiblement lorsque l'on ne prend en compte que les seuls élèves issus d'un lycée de la région parisienne (7 %), part à peu près équivalente à celle des catégories populaires (7,6 %).

Le CEP ne semble pas les avoir particulièrement avantagées, y compris en Seine-Saint-Denis, où elles ne représentent qu'un peu moins de 10 % des admis, nettement moins que ceux issus de classes populaires (36 %). Leur part est légèrement supérieure dans les départements de la deuxième couronne, mais reste en revanche très faible, légèrement supérieure à celle des classes populaires à Paris (2 %), dans les Hauts-de-Seine (3 %) et dans les Yvelines (5 %). Quand l'on sait que cette catégorie comprend les enfants d'instituteurs (28 %) qui réussissent globalement mieux dans le système éducatif et sont surreprésentés dans les filières sélectives, on mesure d'autant plus la sous-représentation des autres franges de cette constellation centrale (techniciens, contremaîtres, agents de maîtrise et professions intermédiaires). Ces données tendraient à montrer que leur présence dans ce type de grande école est fragilisée dans les espaces où les classes supérieures et les lycées d'élite sont bien représentés, mais aussi dans les lycées conventionnés où le recrutement tend aussi à se polariser.

**Graphique 8 : Part d'élèves issus des classes moyennes (admis Sc. Po\*/ensemble des élèves 15-18 ans\*\*)**



Sources : \*Fichiers élèves, Direction de scolarité, Sciences Po, 2011. \*\*Recensement de la population, Fichier régional Île-de-France, INSEE, 2007.

**Le CEP : voie hégémonique d'accès à Sciences Po en Seine-Saint-Denis**

Cette capacité différenciée à envoyer des élèves de milieux populaires à Sciences Po est-elle liée à la politique du CEP particulièrement développée en Seine-Saint-Denis ?

Indépendamment de l'origine sociale, le CEP est bien la voie principale d'accès à Sciences Po en Seine-Saint-Denis (73 %), alors qu'elle est très marginale à Paris et dans la banlieue ouest (< à 6 %), et modérée mais significative dans le reste de la banlieue<sup>17</sup> (entre 20 et 37 %). Logiquement, plus un territoire est populaire, plus les lycées conventionnés

y sont nombreux, plus les chances d'emprunter cette voie d'accès à Sciences Po sont élevées<sup>18</sup>. On constate cependant que dans des départements comme le Val-d'Oise ou la Seine-et-Marne où cette présence d'élèves d'origine populaire est importante, le poids des élèves admis par cette voie est divisé par trois (tableau 4).

Pour pouvoir apprécier comparativement la capacité du CEP à peser sur le recrutement populaire des différents départements, il faut évaluer la part de ces catégories parmi les admis par cette voie selon la localisation de leur lycée d'origine (tableau 4). Dans aucun cas, même en Seine-Saint-Denis où cette part atteint son maximum francilien (43 %), à peu

17. Voir en annexes électroniques la carte n° 7 : <http://sociologie.revues.org/> et la carte n° 8 : <http://sociologie.revues.org/>

18. Il faudrait aussi tenir compte de l'ancienneté du conventionnement qui confère un certain savoir-faire aux établissements. Or, plusieurs lycées de Seine-Saint-Denis ont été parmi les premiers concernés au début des années 2000.

**Tableau 4 : Part des élèves de classes populaires de Sciences Po selon la localisation du lycée d'origine et le type d'admission (effectif global, 2011)**

	nb d'élèves admis par le CEP	Nb d'élèves admis hors CEP	% d'admis par le CEP	% élèves de classes pop. parmi les admis CEP	% d'élèves de classes pop. parmi l'ensemble des admis hors CEP	% d'admis hors CEP parmi les élèves issus de classes pop
Paris	1	1222	0 %	0 %	2 %	100 %
Hauts-de-Seine	26	393	6 %	35 %	1 %	36 %
Seine-Saint-Denis	172	64	73 %	43 %	16 %	12 %
Val-de-Marne	38	144	21 %	34 %	3 %	23 %
<b>Paris + 1<sup>re</sup> couronne</b>	237	1823	11%	40 %	2 %	32 %
Yvelines	17	393	4 %	41 %	4 %	67 %
Val-d'Oise	26	82	24 %	27 %	5 %	36 %
Seine-et-Marne	21	89	19 %	29 %	12 %	65 %
Essonne	64	110	37 %	36 %	4%	15 %
<b>Paris + grande couronne</b>	365	2497	13 %	38 %	3 %	36 %

Sources : Fichiers élèves, Direction de scolarité, Sc. Po, 2011.

près équivalent à celui de la moyenne nationale, les élèves d'origine populaire ne sont majoritaires. Cela confirme donc que le ciblage territorial ne se fait pas au détriment des élèves des autres catégories sociales qui représentent toujours plus de la moitié des admis CEP. La part des catégories populaires parmi les admis hors CEP est bien sûr significativement inférieure (16 % en Seine-Saint-Denis), ce qui met bien en évidence l'impact de cette mesure en faveur de ces groupes. Le poids du CEP comme voie hégémonique d'admission des élèves d'origine populaire provenant de Seine-Saint-Denis ressort encore plus nettement si l'on ne considère que l'entrée en 1<sup>re</sup> année : 26 élèves sur 28 ont été admis par cette procédure (5 sur 7 dans l'Essonne, 2 sur 2 dans le Val-de-Marne ; et à l'opposé aucun sur 4 à Paris).

Logiquement, cela se traduit par une part beaucoup plus faible d'admis par la voie classique du concours parmi les

élèves d'origine populaire provenant de Seine-Saint-Denis (3 à 5 fois moins que les autres départements), ce qui révèle la grande difficulté pour les lycées non conventionnés de ce département à trouver une place dans cette concurrence pour l'accès aux filières les plus sélectives. C'est un contraste fort avec Paris où les 27 élèves d'origine populaire ont tous été admis hors CEP, mais aussi avec les Yvelines ou la Seine-et-Marne. La sélectivité scolaire plus soutenue dans les lycées de la capitale et les départements les plus favorisés conduirait à une sorte de sur-sélection des élèves de milieux populaires admis par la voie normale<sup>19</sup>. Il s'agit pour une large part d'élèves venant des lycées sélectifs qui les ont précisément recrutés sur la base de l'excellence de leur dossier scolaire. Le recours au privé reste très modéré puisque la majorité des élèves de milieux populaires admis hors CEP proviennent de lycées publics (73 %).

19. C'est ce que laisseraient penser les données sur les 27 élèves d'origine populaire issus d'un lycée parisien. Parmi eux, 5 viennent d'un lycée privé, une quinzaine des grands lycées prestigieux (Duruy, Henri IV, Louis-Le-Grand, Fénelon, etc.). Seuls 7 d'entre eux ne résidaient pas à Paris, et 17 ont obtenu la mention

très bien au baccalauréat. Il s'agit donc pour l'essentiel d'élèves qui ont été sélectionnés sur la base de l'excellence de leur dossier scolaire, et pour certains bénéficiant d'une politique de discrimination positive. Dans les Yvelines, sur la vingtaine d'élèves d'origine populaire, 6 viennent du privé et 6 du lycée Hoche de Versailles.

## Conclusion : Discrimination positive et injustice spatiale

Même si Sciences Po recrute sur un nombre important de lycées d'Île-de-France, 160 pour les admis en 1<sup>re</sup> année, et 270 pour l'effectif total, sur les 560 que compte la métropole (soit respectivement 29 % et 48 % de l'ensemble des lycées), Paris maintient une position hégémonique, suivi des deux départements les plus favorisés (Hauts-de-Seine et Yvelines), qui représentent ensemble près de 70 % du recrutement francilien. De plus, les établissements fournissant le plus grand nombre d'admis sont concentrés dans un nombre limité d'arrondissements et de communes : une trentaine de lycées fournit la moitié des admis, un très grand nombre n'en fournit que quelques uns, et les plus « performants » sont les plus concentrés dans l'espace.

Ces résultats conduisent à une lecture plus complexe des inégalités sociales et urbaines, et interrogent les dispositifs de « diversification sociale » dans leur capacité à garantir une « justice spatiale ». Si on assiste au cours des dix dernières années à la croissance de la part des élèves d'origine populaire (mais aussi de celle issue de catégories intermédiaires), il est plus délicat d'évaluer dans le temps la diversification des lycées d'origine. Certes, logiquement, avec l'introduction du CEP, des lycées qui auparavant n'envoyaient aucun élève à Sciences Po en envoient de façon régulière et ont donc contribué à diversifier les bassins de recrutement. En revanche, il est beaucoup plus difficile de répondre à la question de l'évolution du poids relatif des lycées les plus prestigieux dans le recrutement global, dans un contexte d'augmentation du nombre d'admis, dont une part croissante d'élèves étrangers.

Sans le CEP, indépendamment de leur origine sociale, très peu d'élèves issus d'un lycée de la Seine-Saint-Denis accèderaient à Sciences Po, puisque 73 % d'entre eux ont été admis par cette voie. Ce dispositif profite aux élèves d'origine populaire : avec cinq fois moins d'admis que ceux venant d'un lycée parisien, la Seine-Saint-Denis envoie trois fois plus d'élèves d'origine populaire. Mais leur faible présence parmi les élèves admis hors CEP atteste de leur faible chance d'accès à Sciences Po par la voie normale. Ainsi, l'efficacité du CEP rend d'autant plus visible

la faible probabilité d'accéder à ce type d'école pour tous les autres élèves fréquentant un lycée « ordinaire ».

Cependant, quel que soit le département, les élèves d'origine populaire ne représentent qu'entre un quart et un tiers des admis par le CEP, sauf en Seine-Saint-Denis (43 %). Le CEP permet donc à des élèves de classes moyennes et supérieures d'intégrer Sciences Po sans se présenter au concours standard, sorte de récompense à la loyauté au lycée de secteur, valorisée dans le cadre du dispositif comme incitation à maintenir un certain niveau de mixité dans des établissements globalement peu attractifs pour les élèves de ces milieux sociaux<sup>20</sup>.

La forte concentration territoriale des lycées conventionnés en Seine-Saint-Denis, justifiée par la plus forte présence de catégories sociales défavorisées et de lycées ZEP, n'est pas sans conséquence sur les chances relatives d'accéder à cette grande école à milieu social équivalent. Ainsi, la ségrégation des classes populaires constitue un élément crucial à la fois de leur visibilité et de la labellisation urbaine et scolaire prise en compte dans le conventionnement. En revanche, dans les contextes de moindre ségrégation, leur faible « visibilité spatiale » ne conduit pas à labelliser comme « prioritaires » les établissements de ces espaces moyens-mélangés. Si les catégories populaires sont certes moins présentes dans les autres départements qu'en Seine-Saint-Denis (avec cependant des différences importantes entre par exemple la Seine-et-Marne, le Val-de-Marne, l'Essonne et le Val-d'Oise d'une part, et les Yvelines et les Hauts-de-Seine d'autre part), elles sont loin d'être absentes et leurs enfants sont majoritairement scolarisés dans des établissements qui ne sont ni des lycées d'élite, ni des lycées conventionnés. Elles représentent plus de 35 % des familles ayant au moins un élève de 15-18 ans sous leur toit dans plusieurs départements de la grande et petite couronnes (entre 20 et 22 % pour les classes moyennes). La composition sociale des admis à Sciences Po selon le département du lycée d'origine fait clairement ressortir ces différences, puisque la Seine-Saint-Denis est le seul département dans lequel le poids des élèves de milieu populaire est supérieur à celui des classes supérieures d'une part, et à celui des classes moyennes d'autre part. En revanche, leur part est résiduelle parmi les admis

20. Cela fait d'ailleurs une différence avec plusieurs villes des États-Unis où des incitations de ce type semblent moins efficaces quant à leur capacité à convaincre des parents des classes moyennes et supérieures blanches à

scolariser leurs enfants dans des établissements racialement plus ségrégués (Tienga, 2010 ; Sabbagh, 2010).

des autres départements et en particulier à Paris, dans les Hauts-de-Seine et dans les Yvelines.

Le même raisonnement vaut pour les catégories intermédiaires, très peu représentées, surtout dans Paris et la petite couronne. Peu prises en compte dans les politiques de « diversité » sociale, largement fondées sur une vision duale des inégalités sociales et scolaires opposant les lycées d'élite à ceux des zones d'éducation prioritaire, leurs enfants fréquentent pourtant massivement les lycées des communes ordinaires où sont peu présents ces deux types de lycée. Leur part à Sciences Po a d'ailleurs proportionnellement moins augmenté au cours de la dernière décennie que celles des enfants d'ouvriers et d'employés (Tiberj, 2011).

Même si la question de l'accès aux grandes écoles ne doit pas être le seul principe de pilotage de l'ensemble du système éducatif (Dubet, 2010 ; Baudelot & Establet, 2009), toutes ces données invitent à une réflexion plus approfondie sur les dimensions spatiales (urbaines) des inégalités sociales et de leurs effets sur les inégalités de parcours scolaires dans un contexte plus compétitif pour l'accès aux filières les plus demandées. D'un côté, la logique d'indifférenciation républicaine rend difficile, voire impossible, la mise en place d'une discrimination positive clairement fondée sur le milieu social. De l'autre, la seule approche territoriale comporte des limites importantes qui renvoient à un état de la ségrégation, qui conduit à défavoriser les catégories populaires et moyennes les moins visibles dans l'espace urbain.

S'inspirant de la notion de *spatial mismatch* utilisée en sociologie urbaine pour indiquer la tendance à la déconnexion croissante des lieux de résidence des classes populaires de leur lieu d'emploi<sup>21</sup>, on pourrait dire que le CEP est en partie une réponse au *school spatial mismatch* en requalifiant scolaire-

ment et de façon diffuse les lycées situés dans les quartiers populaires. Mais cette forte concentration en Seine-Saint-Denis a peu d'effets sur la situation dans les banlieues ordinaires de la petite couronne, et plus nettement encore de la grande couronne. D'un autre côté, les classes supérieures continuent de bénéficier d'un *school spatial match* (accès aux ressources scolaires les plus valorisées dans l'espace résidentiel de proximité), et n'hésitent pas à recourir à la mobilité lorsque ces ressources sont éloignées. C'est le cas d'une partie des classes supérieures résidant en banlieue et scolarisant leurs enfants dans des établissements parisiens. L'inégale répartition des ressources scolaires dans l'espace urbain met d'autant plus en évidence ce rapport socialement inégal à la mobilité scolaire.

Dans le fond, deux aspects majeurs de structuration de la ville et de l'éducation sont à l'œuvre dans la métropole parisienne. Le premier renvoie à la ségrégation urbaine et aux effets de l'inégale répartition dans la ville de groupes sociaux eux-mêmes inégalement dotés en ressources économiques et culturelles. La hiérarchie des lycées<sup>22</sup> est en partie le reflet de cette structure sociale spatialisée, amplifiée par des effets de concentration des lycées d'élite dans des espaces limités de Paris intra-muros et de la banlieue favorisée. C'est aussi le clivage grandes écoles (et plus largement filières sélectives) / universités (filières non ou moins sélectives) qui agit profondément et organise la hiérarchie des lycées et une spécialisation sociale et scolaire précoce des établissements scolaires. Si le CEP tend à agir sur l'égalité des chances dans l'accès à une grande école, il n'agit que marginalement sur les inégalités de positions sociales, scolaires et urbaines (Dubet, 2010). L'erreur serait donc de limiter le regard et les réponses à apporter à la lutte contre ces inégalités au seul domaine scolaire dans son cadre actuel et selon la seule logique de la discrimination positive territoriale.

21. Wilson (1987) fut l'un des premiers à insister sur ce point dans l'étude des phénomènes de pauvreté et de relégation dans les ghettos noirs aux États-Unis.

22. Mais aussi des collègues (Oberti, Prêteceille & Rivière, 2012).

## Bibliographie

- Baudelot C. & Estabiet R.** (2009), *L'élitisme républicain. L'école française à l'épreuve des comparaisons internationales*, Paris, Le Seuil, « La République des idées ».
- Calvez G.** (2004), « Les Politiques françaises de discrimination positive : trois spécificités », *Pouvoirs*, n° 111, pp. 29-40.
- Calvez G.** (2005), « Refléter la diversité de la population française : naissance d'un objectif flou », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. LVII, n° 183, pp. 3-195.
- Dubet F.** (2010), *Les Places et les chances*, Paris, Le Seuil.
- Duru-Bellat M.** (2002), *Les inégalités sociales à l'école. Genèses et mythe*, Paris, Puf, « Éducation et Formation ».
- Duru-Bellat M.** (2009), *Le Mérite contre la justice*, Les Presses de Sciences Po, « Nouveaux débats ».
- Duru-Bellat M. & van Zanten A.** (2012), *Sociologie de l'école*, Paris, Armand Colin, « U Sociologie ».
- Harvey D.** (1973), *Social Justice and the City*, Londres, Arnold.
- Lambert A.** (2012), "Tous propriétaires !" Politiques urbaines et parcours d'accédants dans les lotissements périurbains (1970-2010), Thèse de doctorat, ENS-EHESS.
- Lefebvre H.** (1968 [2<sup>e</sup> éd.]), *Le Droit à la ville*, Paris, Anthropos, Paris, Le Seuil, « Points ».
- Oberti M.** (2007), *L'école dans la ville. Ségrégation - mixité - carte scolaire*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- Oberti M.** (2011), « Sélectivité et "diversité" dans les lycées publics de Chicago et Paris », *Notes & Documents*, n° 2, Paris, OSC, Sciences Po/CNRS.
- Oberti M. & Préteceille E.** (2011), « Les cadres supérieurs et les professions intermédiaires dans l'espace urbain : des dynamiques résidentielles divergentes, entre séparatisme et mixité sous contrôle », in Bouffartigue P., Gadea Ch. & Pochic S. (dir.), *Cadres, classes moyennes : vers l'éclatement ?*, Paris, Armand Colin, pp. 202-212.
- Oberti M, Préteceille E. & Rivière Cl.** (2012), Les effets de l'assouplissement de la carte scolaire dans la banlieue parisienne, HALDE/DEPP, Paris, Sciences Po-OSC.
- Pinçon M. & Pinçon-Charlot M.** (1992), *Quartiers bourgeois, quartiers d'affaires*, Paris, Payot.
- Préteceille E.** (2006), « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité », *Sociétés contemporaines*, n° 62, pp. 69-93.
- Préteceille E.** (2009), « La ségrégation ethno-raciale a-t-elle augmenté dans la métropole parisienne ? », *Revue française de sociologie*, vol. 50, n° 3, pp. 489-519.
- Rawls J.** (1987), *Théorie de la justice*, Paris, Le Seuil.
- Sabbagh D.** (2006), « Une convergence problématique : les stratégies de légitimation de la "discrimination positive" dans l'enseignement supérieur aux États-Unis et en France », *Politix*, n° 1, pp. 211-229.
- Sabbagh D.** (2010), « Une discrimination positive indirecte ? Les métamorphoses des politiques de promotion de la "diversité" dans l'accès aux établissements d'enseignement supérieur publics à caractère sélectif en Californie (1995-2008) », *Sociétés contemporaines*, n° 79, pp. 41-67.
- Sampson R. J.** (2012), *Great American City. Chicago and the Enduring of Neighborhood Effect*, Chicago, University of Chicago Press.
- Sen A.** (2000), *Repenser l'inégalité*, Paris, Le Seuil.
- Sen A.** (2010), *L'idée de justice*, Paris, Flammarion.
- Sociétés contemporaines** (2010), Dossier « Diversité et formation des élites : France-USA », n° 79.
- Tiberj V.** (2011), Sciences Po dix ans après les conventions Éducation Prioritaire, Paris, Sciences Po, Centre d'Études Européennes, [http://www.sciencespo.fr/sites/default/files/CEP\\_Etude\\_VTiberj\\_final.pdf](http://www.sciencespo.fr/sites/default/files/CEP_Etude_VTiberj_final.pdf).
- Tienga M., Sigal A. & Niu S. X.** (2010), « La discrimination positive au Texas », *Sociétés contemporaines*, n° 79, pp. 19-39.
- van Zanten A.** (2001), *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Paris, Puf, « Le lien social ».
- van Zanten A.** (2009), *Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales*, Paris, Puf, « Le lien social ».
- van Zanten A.** (2010), « L'ouverture sociale des grandes écoles », *Sociétés contemporaines*, n° 79, pp. 69-96.
- Wilson W. J.** (1987), *The Truly Disadvantaged: the Inner City, the Underclass, and Public Policy*, Chicago, University of Chicago Press.
- Liste des lycées conventionnés :**  
<http://admissions.sciences-po.fr/sites/default/files/Liste%20lycées%20nov%202010.pdf>